



**FICHE DE POSTE**  
**AIDE - SOIGNANT(E)**

**Classification : P1**  
**Numéro : 2024/64**

**Page 1/3**

**PÔLE UNIVA**  
**- HU2P -**

**- Informations générales -**

**Intitulé du poste :** Aide-Soignant (e)

**Responsables hiérarchiques :** Mme BOUTINAUD– Cadre Supérieur de Santé Paramédical-  
Assistante de pôle  
Mme Langé – Cadre de santé Paramédical

**Responsables fonctionnels :** Professeur Tournier: Chef de pôle  
Docteur Glenisson : Médecin responsable

**Lieu de travail :** **Unité de soins : HU2P**  
C.H. Charles PERRENS, 121 rue de La BÉCHADE, BORDEAUX

**- Références réglementaires et/ou institutionnelles -**

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-17, L 352 à L 352-4, L 352-6.

**- Mission et activités du poste -**

**Mission générale du poste :**

L'aide-soignant·e exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier et en collaboration avec lui, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci.

Dans ce cadre, l'aide-soignant·e réalise des soins de prévention, de maintien, d'éducation à la santé et des soins relationnels, pour préserver ou restaurer la continuité de la vie, le bien être et l'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes, dans le respect des règles de déontologie.

**Activités principales :**

Elles s'appuient sur le référentiel métier Aide-Soignant et le référentiel des missions de l'Aide-Soignant·e du Centre Hospitalier Charles PERRENS.

Elles se déclinent en fonction des spécificités du projet de l'unité fonctionnelle.

Elles seront réalisées dans le respect du projet individualisé du patient.

- L'aide-soignant·e accueille, informe et accompagne les patients et leur entourage.
- Il réalise des soins d'hygiène, de confort et d'éducation dans les actes essentiels de la vie quotidienne, en tenant compte des besoins de la personne et de son degré d'autonomie.
- Il veille à la sécurité des patients et à la prévention des lieux à risques.
- Il participe auprès de l'infirmière à la réalisation des soins.
- Il observe et recueille des données relatives à l'état de santé de la personne.

- Il propose et anime des activités occupationnelles et des ateliers thérapeutiques.
- Il participe à la suppléance soignante selon la procédure institutionnelle (DSI). Il peut accompagner des patients adultes quel que soit le mode d'hospitalisation ( SPDT, SPU, SPI, SL).
- Il recueille et transmet des observations par écrit et par oral pour maintenir la continuité des soins.
- Il est en charge de l'entretien: de l'environnement immédiat de la personne, du matériel de soins selon les protocoles institutionnels, du matériel non médical, en participant à l'évaluation des besoins et à la gestion des stocks.
- Il accueille et accompagne des stagiaires en formation.
- Il encadre des stagiaires: Aides Soignants, en Soins Infirmiers 1ère année, BEP carrières sanitaires et sociales.
- Il participe à l'intégration des nouveaux professionnels.

### - Caractéristiques de maîtrise du poste -

#### **Diplômes requis :**

- CAFAS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide-Soignant.
- DPAS: Diplôme Professionnel d'Aide -Soignant.
- DEAS: Diplôme d'État d'Aide-Soignant, décret du 31 août 2007.

#### **Connaissances :**

- Connaissances des textes régissant le métier d'Aide-Soignant.
- Connaissances des textes régissant les droits des patients (loi du 4 mars 2002...).
- Connaissances en psycho-pathologie.
- Connaissances en soins d'accompagnement et hygiène hospitalière.
- Connaissances des protocoles et procédures internes à l'hôpital (classeur hygiène, dossiers publics...).
- Connaissances des procédures et protocoles informatiques (messagerie Outlook ).

#### **Savoir être :**

- Être capable de travailler en collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Posséder des capacités d'écoute, d'analyse et de synthèse.
- S'impliquer dans le projet de soins de l'unité.
- Être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat avec les intervenants extérieurs concernés par la prise en charge du patient.
- A le sens de l'accueil et de la relation d'aide
- Connaît les limites de son champ d'intervention
- Identifie et hiérarchise les difficultés et les ressources de la personne.
- Se montre disponible à la demande et aux besoins du patient.

#### **Savoir faire :**

- Développer des soins individualisés au plus près des besoins du patient.
- Savoir identifier les signes de détresse et de douleur.
- Exercer une pratique conforme à la réglementation et à la législation en matière de sécurité et de qualité des soins.
- Être capable de s'adapter aux contraintes du poste.
- S'inscrire dans une dynamique d'approfondissement, d'amélioration des connaissances.

- S'impliquer dans les entretiens annuels d'évaluation.
- S'investir dans les formations institutionnelles.
- Utiliser l'outil informatique et les documents validés pour assurer une traçabilité du travail (logiciel de soin HM, logiciel Datameal, pythéas, ...).
- Transmettre son savoir professionnel aux stagiaires et aux nouveaux agents.

## - Relations -

### **Relations internes :**

L'ensemble des pôles médicaux, paramédicaux, médico-sociaux, administratifs, techniques, logistiques du Centre Hospitalier Ch. PERRENS.

### **Relations externes :**

- Les familles et proches du patient.
- Tout professionnel interne ou externe intervenant en partenariat auprès du patient.
- Les structures d'accueil et de prise en charge externe.
- Les établissements hospitaliers partenaires.
- Les entreprises de transports ambulanciers et taxi VSL.
- Les instituts de formation.

## - Spécificités du poste -

- Poste à temps plein
- Unité d'admission ouverte avec une capacité de 10 lits
- Horaires de temps variable sur 3 amplitudes ( amplitude de jour de 07h45 et 09h30 la nuit), selon les roulements institutionnels (protocole d'accord des 35h);
  1. le matin ( A): 6h30- 14h15
  2. l'après midi ( B): **13h45**-21h30
  3. la nuit ( C): 21h15- 6h45
- Permis B souhaité

E.P.I.: Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, implique l'obligation du port des Équipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.